

# Restauration du barrage des Settons

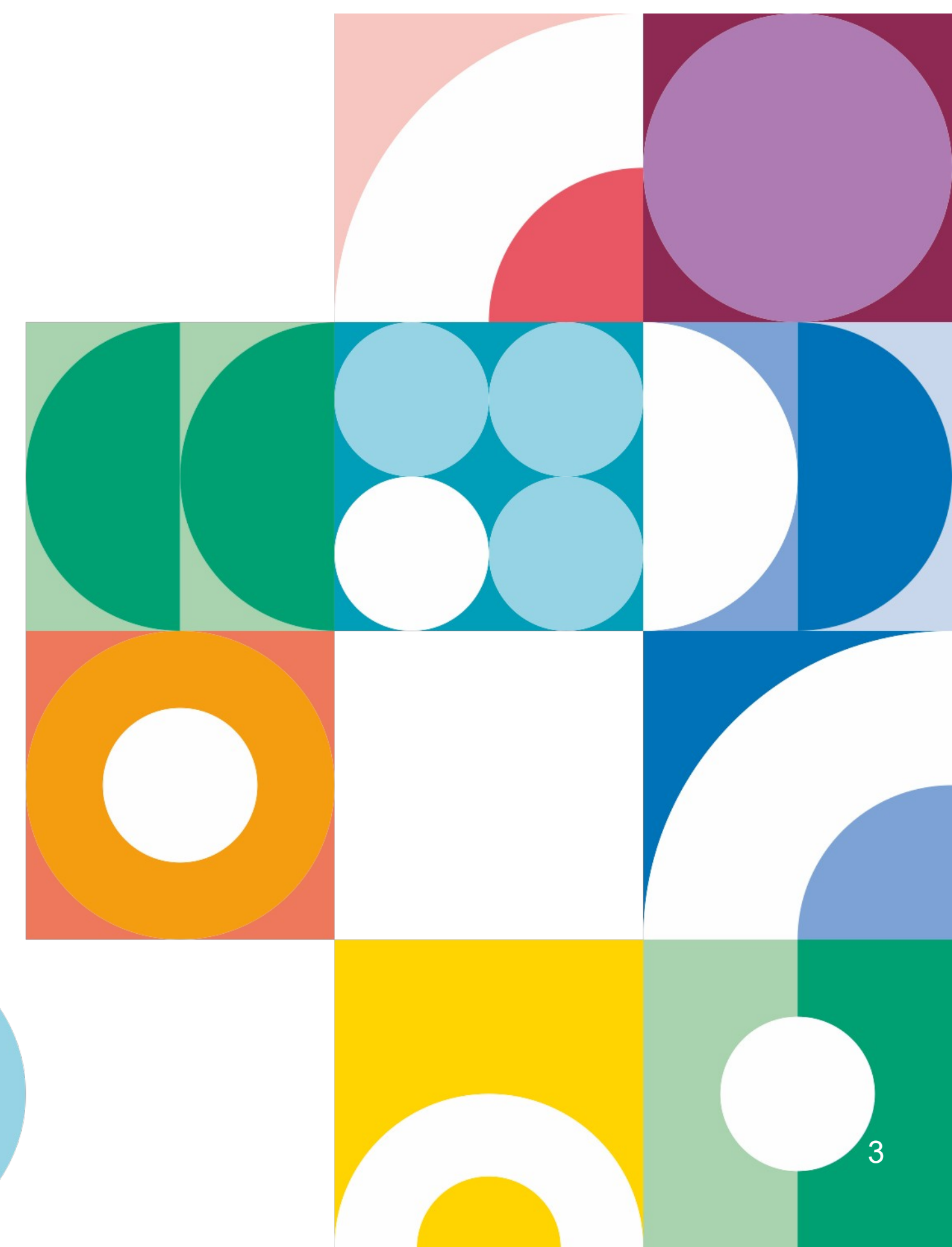
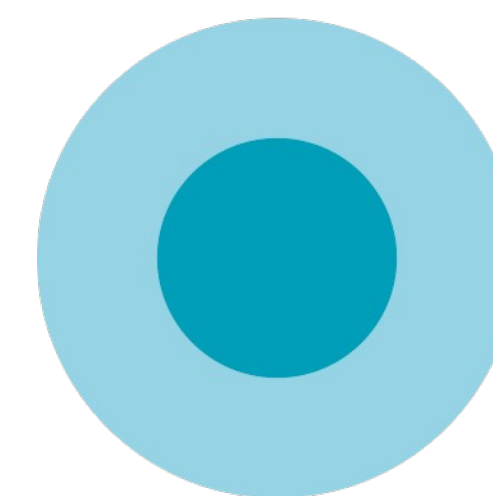
01

# Accompagnement des entreprises en difficulté : Employeurs

## Accompagnement des entreprises en difficulté

Il prend différentes formes :

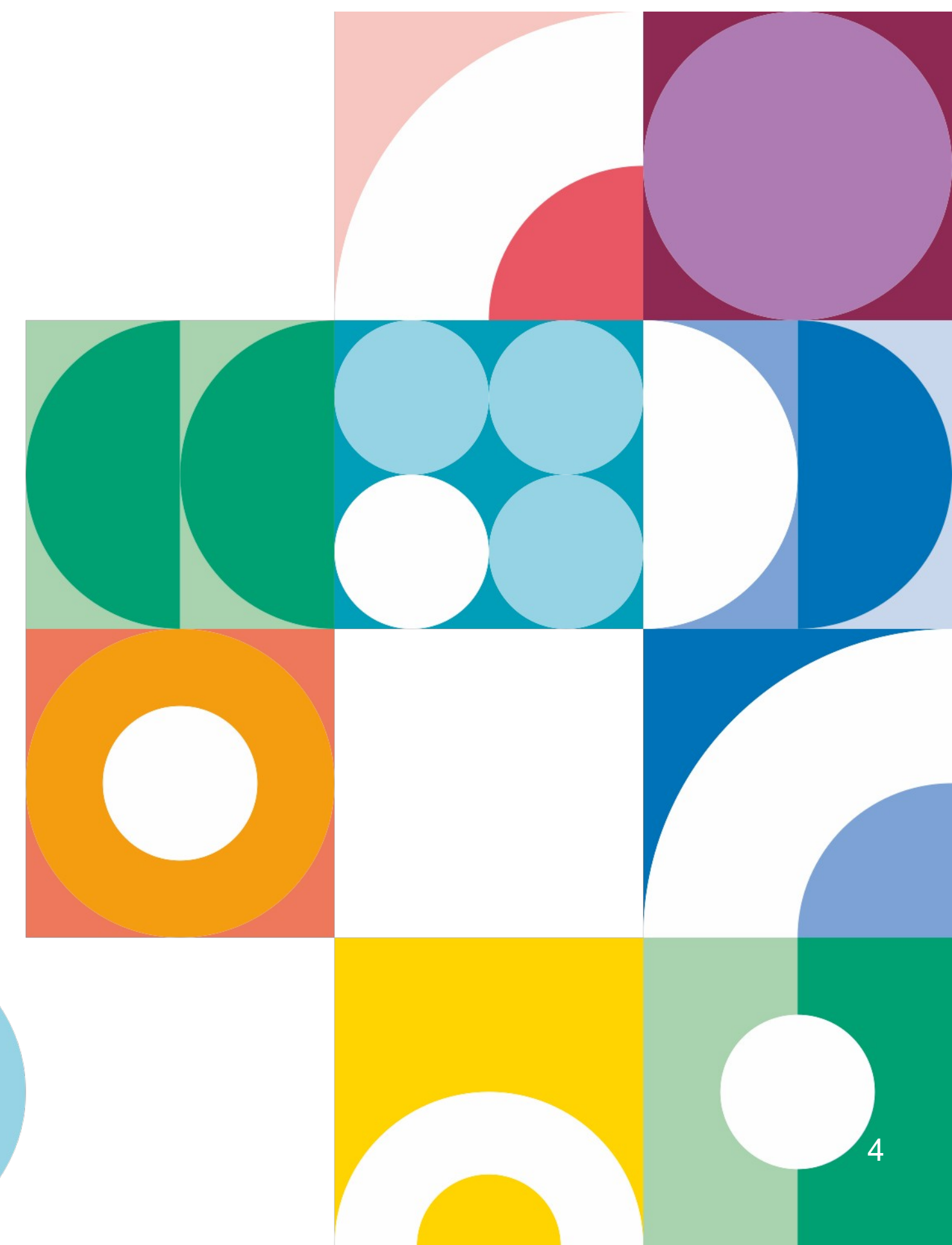
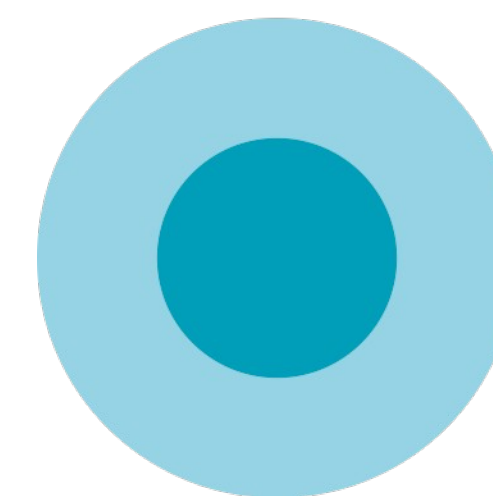
- Une écoute attentive permettant la bonne compréhension des difficultés de la société : entretien téléphonique ou physique.
- Un examen de la situation : origine des difficultés, état d'endettement, analyse financière...
- A l'issue de l'examen de la situation, plusieurs orientations possibles et notamment la mise en place **d'un plan d'apurement** pour le règlement des cotisations.



## Nous contacter

Afin d'accompagner au mieux les entreprises en difficulté en raison de la restauration du barrage des Settons, l'Urssaf met à disposition des **employeurs**, une adresse mail spécifique :

[accompagnement.bourgogne@urssaf.fr](mailto:accompagnement.bourgogne@urssaf.fr)



01

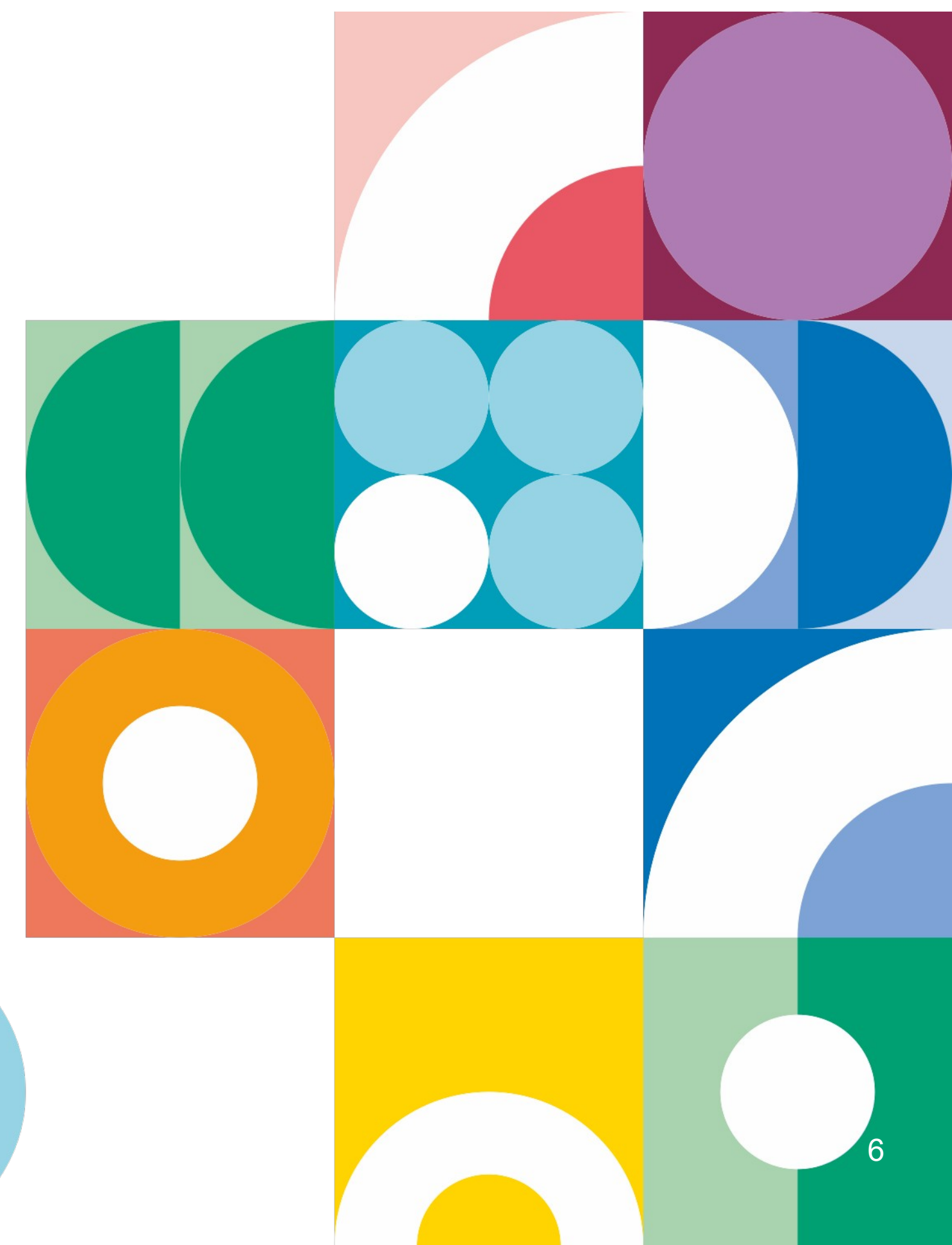
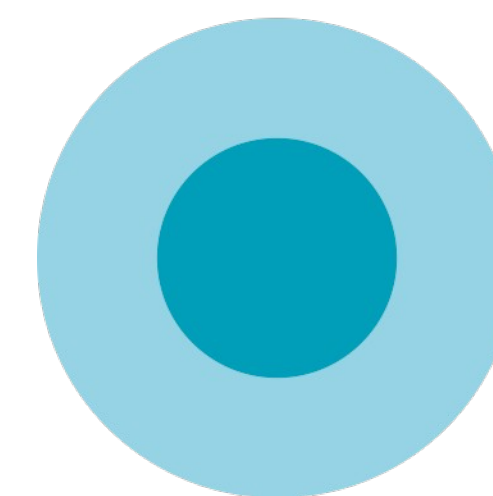
# Accompagnement des entreprises en difficulté : Travailleurs indépendants



# Accompagnement du Travailleur indépendant actif

Il prend différentes formes :

- En cas de diminution des revenus, possibilité de réajuster les cotisations et contributions sociales obligatoires sur un **revenu estimé**. Il est possible d'effectuer cette démarche directement depuis le compte en ligne.
- Possibilité de solliciter la mise en place d'un plan d'apurement pour le règlement des cotisations.



# Action sociale

## ACED — AIDE AUX COTISANTS EN DIFFICULTÉ

L'**ACED** vient en aide aux chefs d'entreprise indépendants, quels que soient leurs statuts, qui connaissent des **difficultés d'ordre personnel** (situation familiale ou sanitaire) ou **professionnel** (activité de l'entreprise, conjoncture économique).

Elle intervient pour **régler des contributions et cotisations sociales personnelles**, en cas de difficultés particulières, sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle.

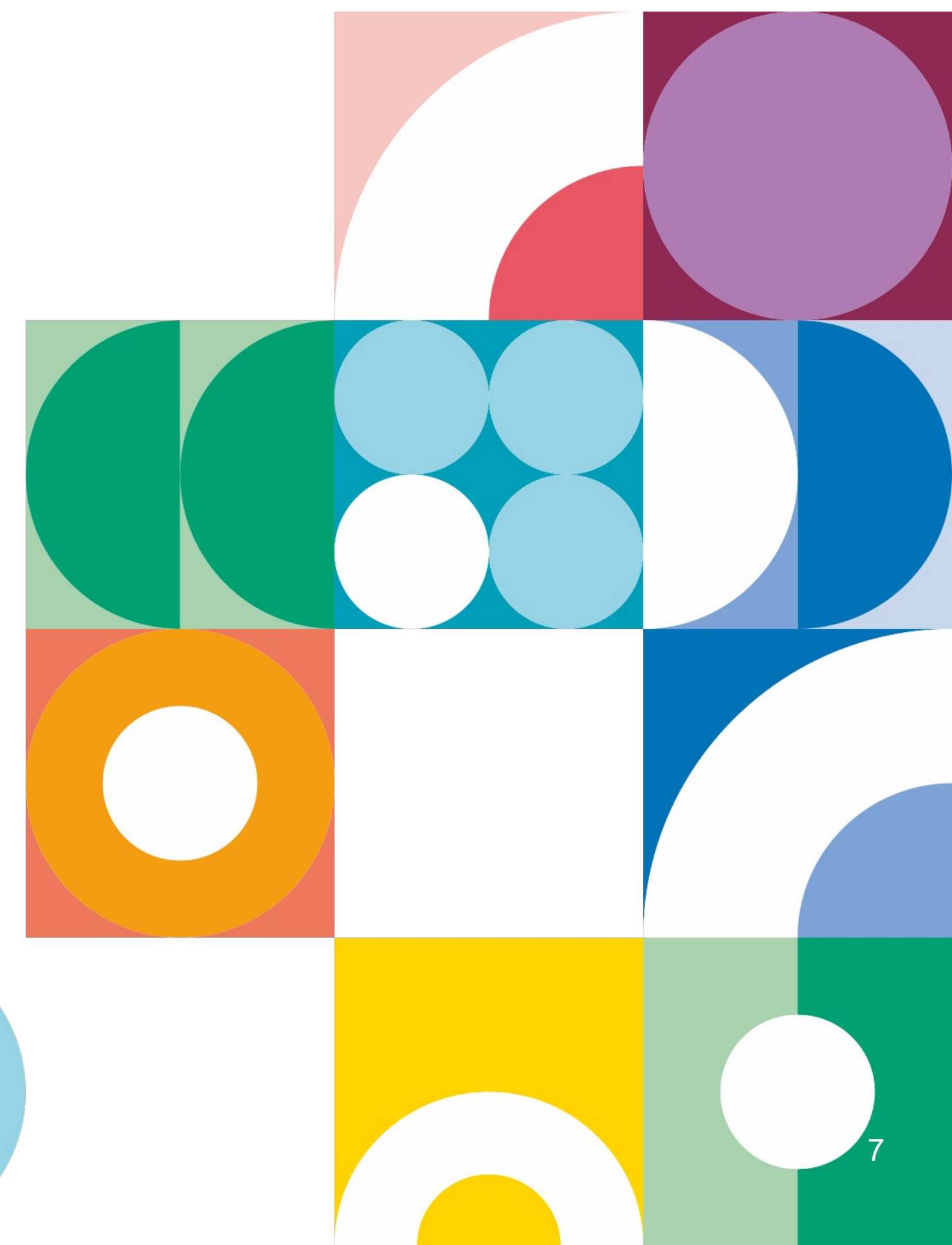
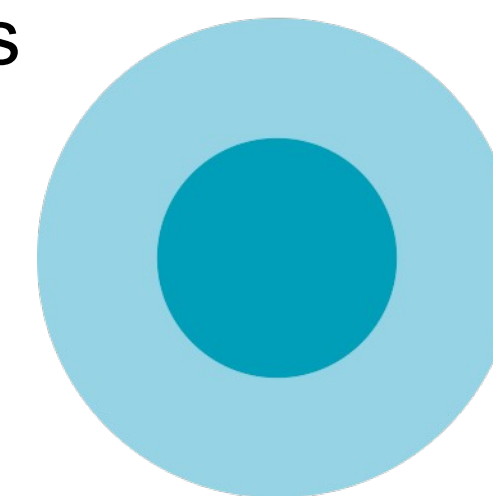
## AFE — AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

L'**AFE** intervient pour aider le travailleur indépendant (artisan, commerçant, professionnel libéral), quel que soit son statut (TI classique ou micro-entrepreneur), à résoudre une **difficulté exceptionnelle et ponctuelle** qui, si elle n'était pas surmontée, pourrait :

- menacer la poursuite de l'activité et donc la pérennité de l'entreprise ;
- se transformer en une situation de précarité.

- Toute demande d'action sociale individuelle formulée avec une dette de contributions et cotisations sociales personnelles est considérée comme une demande d'ACED.
- Tous les formulaires nécessaires pour réaliser vos demandes sont téléchargeables directement sur le site :

<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>



## Nous contacter

Afin d'accompagner au mieux les travailleurs indépendants en difficulté en raison de la restauration du barrage des Settons, l'Urssaf met à disposition une adresse mail spécifique :

[assTI.bourgogne@urssaf.fr](mailto:assTI.bourgogne@urssaf.fr)

